



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montagne

Question écrite n° 87196

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le financement du programme de reconquête agricole et pastorale au titre de l'année 2006. Les travaux engagés au titre de la reconquête agricole et pastorale sont primordiaux pour les territoires de moyenne et de haute montagne et ce à plusieurs titres ; pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, pour pouvoir garantir des paysages ouverts, pour optimiser la gestion des espaces boisés et enfin pour favoriser le multi-usage du territoire. En cette année transitoire entre FEOGA et FEADER, les crédits européens ne seront pas au rendez-vous pour accompagner ce dispositif. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser quel levier financier pourrait être actionné, cette année 2006, pour permettre la poursuite de ce programme de reconquête.

Texte de la réponse

En 2006, comme pour les années précédentes, le financement des investissements en matière d'activités pastorales est aidé par l'État, les collectivités territoriales et l'Union européenne. Cette dernière intervient dans ce dispositif d'aide à hauteur de 50 % des dépenses publiques. Les actions éligibles sont conduites dans les unités pastorales et les territoires qui leur sont rattachés. Ces actions sont le fruit d'une démarche multi-utilisateurs sur un territoire donné et concernent des investissements relatifs aux activités pastorales. Elles consistent notamment en une amélioration des conditions de travail et de la gestion pastorale. S'y ajoutent des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs. Les crédits accordés sur le budget opérationnel de programme de l'année 2006, d'un montant de 795 760 euros, sont en augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente. Une première enveloppe d'autorisation d'engagement d'un montant de 531 964 euros est parvenue en février 2006, aux régions Alsace, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes. S'agissant des programmes d'expérimentation et de recherche en vue de l'amélioration de la multifonctionnalité des espaces à vocation pastorale, l'enveloppe des droits à engager en 2006 est de 157 000 euros, sensiblement équivalente à celle de 2005. À ces enveloppes, il convient d'ajouter le soutien des collectivités territoriales en matière d'investissements collectifs et d'actions expérimentales. Enfin, l'appel au cofinancement communautaire pour l'année 2006 s'élève à 3 532 000 euros.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87196

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 1985

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4906